



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le trente juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE HINX, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre LAPEGUE, Maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. LAPEGUE, GIBARU, BENESSE, BRAYELLE, GARAT J.M., LARD, SIROT, VERGEZ.

**Étaient absents excusés** : Mmes et MM. CAZALIS (pouvoir à J.Ph BENESSE), DARRACQ (pouvoir à E. BRAYELLE), GARAT E. (pouvoir à L. GIBARU), GUIOSE (pouvoir à M. VERGEZ), LIOT (pouvoir à A. LAPEGUE), DARTIGUENAVE, VAN PEVENAGE.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 25/07/2024

Date d'affichage : 25/07/2024

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BENESSE

Délibération n° 2024\_07\_30\_D03

**OBJET : VOTE DE DEUX SUBVENTIONS SUPPLEMENTAIRES : « A FOND LES MANETTES AVEC ENZO » ET « PARTAGEONS UN INSTANT »**

Rapporteur : M. Le Maire

M. le Maire présente à l'assemblée deux nouvelles associations Saint Martinoise ayant pour titres :

- A FOND LES MANETTES AVEC ENZO crée le 20 mars 2024 ;
- PARTAGEONS UN INSTANT crée le 06 septembre 2023.

M. le Maire propose d'attribuer à ces deux associations 300 € chacune, au titre de l'année 2024.



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, DÉCIDE :**

- **D'approuver l'attribution de la somme de 300,00 € à l'association : A FOND LES MANETTES AVEC ENZO ;**
- **D'approuver l'attribution de la somme de 300,00 € à l'association : PARTAGEONS UN INSTANT.**
- Le montant global s'élève donc à la somme de 600,00 €.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau par envoi sur papier, dépôt sur place ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) , à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.*

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire,**



**Alexandre LAPEGUE,**

**le secrétaire de séance,**



**Jean-Philippe BENESE.**